MARITIME PROVINCES HARNESS RACING COMMISSION



RAPPORT ANNUEL 2025

Préparé par la Commission des courses attelées des provinces Maritimes

Kensington (Île-du-Prince-Édouard)

Commission des courses attelées des provinces Maritimes

Rapport annuel 2025

Préparé par la Commission des courses attelées des provinces Maritimes
Kensington (Île-du-Prince-Édouard)

Table des matières

1. Message du président
2. À propos de la Commission
3. Mandat et pouvoir législatif
4. Gouvernance et administration
5. Bilan de l’année 2025
6. Surveillance réglementaire et intégrité des courses
7. Délivrance de licences, règles et conformité
8. Exploitation des hippodromes et mobilisation de l’industrie
9. Priorités stratégiques pour 2026
10. Aperçu financier
11. Annexes

1. Message du président

Au nom de la Commission des courses attelées des provinces Maritimes (la Commission), c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel 2025.

L'année écoulée a marqué une période importante de transition et de renouveau dans la réglementation des courses attelées à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. La Commission a maintenu son engagement à préserver l'intégrité, l'équité, la sécurité et la reddition de comptes, tout en appuyant une industrie des courses dynamique et durable.

Tout au long de l'année 2025, la Commission a travaillé en étroite collaboration avec les exploitants d'hippodromes, les professionnels du milieu hippique, les officiels de courses, les partenaires provinciaux et les organismes nationaux à promouvoir une réglementation uniforme et une prise de décision transparente. La surveillance des courses à pari mutuel, la délivrance de licences, l'application des règles, le traitement des appels et les activités liées à la conformité réglementaire figuraient parmi ses responsabilités.

La Commission reconnaît et apprécie les contributions des propriétaires, des entraîneurs, des conducteurs, des valets d'écurie, des éleveurs, des vétérinaires, des officiels, des bénévoles, du personnel des hippodromes et des amateurs. Leur dévouement continue de renforcer l'industrie des courses attelées dans les provinces Maritimes et de préserver l'important rôle agricole, culturel et économique de ce secteur au sein de notre région.

Le président de la Commission,

Glen Rankin

2. À propos de la Commission

La Commission des courses attelées des provinces Maritimes est l'organisme régional de réglementation chargé de régir, de réglementer et de superviser les courses attelées dans les provinces Maritimes.

Elle supervise les activités de courses attelées liées aux paris mutuels et assume les responsabilités de la surveillance des hippodromes, de la délivrance des permis, des règles de course, des appels, de la conformité et de l'application de la réglementation.

Depuis son siège social situé à Kensington (Île-du-Prince-Édouard), la Commission offre ses services à l'Île-du-Prince-Édouard, à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Son approche régionale favorise l'uniformité des normes tout en respectant les caractéristiques propres à chaque organisme de réglementation hippique.

3. Mandat et pouvoir législatif

La Commission a pour mandat de réglementer et de superviser les courses attelées dans l'ensemble des provinces Maritimes.

Figurent parmi ses principales responsabilités :

- Réglementer et superviser les courses attelées et l'exploitation des hippodromes.
- Établir et maintenir des règles de course uniformes.
- Délivrer des licences aux exploitants d'hippodromes et aux participants l'industrie.
- Établir les conditions de délivrance des licences et les frais connexes.
- Mener des examens réglementaires et des enquêtes.
- Prendre des mesures d'application de la loi au besoin pour protéger l'intégrité des courses.

En 2025, des modifications législatives ont facilité la transition du cadre de l'Atlantic Provinces Harness Racing Commission vers celui de la Commission des courses attelées des provinces Maritimes, reflétant ainsi la structure régionale actuelle de surveillance des courses en direct à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

4. Gouvernance et administration

Des commissaires nommés qui possèdent de l'expérience et des connaissances pertinentes en matière de courses attelées, d'arbitrage, de réglementation et de supervision stratégique gèrent la Commission.

Ils assurent la gouvernance et le leadership, examinent les questions réglementaires, entendent les appels et veillent à ce que la Commission s'acquitte de son mandat d'intérêt public.

Le personnel de la Commission et les officiels de courses chargés de la délivrance des licences, de la supervision des jours de course, de l'application des règles, des communications, de la mobilisation des parties prenantes et de la conformité réglementaire assurent les activités administratives.

Domaine de gouvernance	Priorité pour 2025
Supervision de la Commission	Réglementation régionale, orientation des politiques et reddition de comptes
Administration	Délivrance de licences, communications, gestion des dossiers, service aux parties prenantes et production de rapports
Officiels de courses	Supervision le jour de la course, interprétation des règles, application des règles et production de rapports
Partenaires de l'industrie	Exploitants d'hippodromes, professionnels du milieu hippique, gouvernements provinciaux et organismes nationaux

5. Bilan de l'année 2025

La continuité réglementaire, une communication renforcée et une transition organisationnelle ont marqué l'année 2025.

Parmi les principales réalisations, mentionnons ce qui suit :

Identité régionale

Le 1er septembre 2025, la Commission a officiellement repris le nom de « Commission des courses attelées des provinces Maritimes » à la suite de modifications législatives et du retrait de Terre-Neuve-et-Labrador du cadre régional.

Modernisation des règles

La Commission a mis en œuvre des mises à jour des règles des courses pour favoriser l'uniformité, la clarté et une surveillance réglementaire efficace.

Transparence les jours de course

Les rapports des juges principaux destinés au public ont permis de continuer d'assurer la transparence des examens, des enquêtes et des décisions officielles pris le jour de la course.

Mobilisation des participants

Des réunions régulières, des avis et des communications ont permis de s'assurer que les participants restaient informés des règles, des attentes en matière de sécurité et des exigences de conformité.

Santé et sécurité des animaux

La Commission a continué de surveiller les questions relatives à la santé des chevaux, et de communiquer les exigences et les avis aux participants et aux exploitants d'hippodromes.

6. Surveillance réglementaire et intégrité des courses

Le maintien de l'intégrité des courses demeure au cœur du mandat de la Commission.

Tout au long de l'année 2025, la Commission a supervisé les opérations les jours de course, examiné les incidents et les décisions, tenu des audiences et traité les appels conformément aux procédures établies.

Le cadre réglementaire de la Commission vise à ce qui suit :

- Favoriser une concurrence équitable.
- Protéger les participants et les chevaux.
- Respecter les principes d'équité procédurale.
- Maintenir la confiance du public dans les paris mutuels.
- Assurer l'application uniforme des règles des courses.

Les initiatives en matière d'intégrité comprenaient la supervision des officiels de courses, la publication des décisions et des jugements d'appel, l'examen des incidents survenus pendant les courses, ainsi qu'une communication continue concernant l'interprétation des règles et les attentes en matière de conformité.

7. Délivrance de licences, règles et conformité

La Commission délivre des licences aux exploitants d'hippodromes et aux personnes participant aux courses attelées, notamment les propriétaires, les entraîneurs, les conducteurs, les valets d'écurie et les autres participants de l'industrie.

La délivrance de licences permet de favoriser la reddition de compte, d'établir des critères d'admissibilité et de conférer à la Commission le pouvoir d'imposer des conditions, au besoin.

Tout au long de l'année 2025, la Commission a continué de mettre l'accent sur une communication transparente, une application uniforme des règles et des attentes claires en matière de conformité à l'échelle des organismes de réglementation.

Statistiques sur la délivrance de licences

Catégorie	Nombre
Propriétaires	1150
Conducteurs	161
Entraîneurs	213
Valets d'écurie	194
Nombre total de membres	**1718***

Activité sectorielle

Mesure	Résultats de 2025
Dates des courses	208
Décisions rendues	232
Appels entendus	13

*Le nombre total de 1718 membres titulaires d'une licence témoigne de la vigueur et de l'engagement de l'industrie à veiller au bon déroulement des courses attelées dans les provinces Maritimes.

8. Exploitation des hippodromes et mobilisation de l'industrie

La Commission travaille en étroite collaboration avec les exploitants d'hippodromes et les participants de l'industrie pour favoriser la tenue de courses sécuritaires, équitables et efficaces.

Les activités d'engagement menées tout au long de l'année 2025 comprenaient ce qui suit :

- des réunions avec les conducteurs et les membres de l'enclos;
- des consultations avec l'industrie;
- des communications sur la mise à jour des règles;
- des avis publics;
- des discussions avec les parties prenantes;
- un soutien opérationnel à la gestion des hippodromes.

Ces activités ont favorisé la sensibilisation, l'uniformité et la conformité tout au long de la saison des courses.

9. Priorités stratégiques pour 2026

Les priorités de la Commission pour 2026 comprennent ce qui suit :

Intégrité

Continuer à renforcer la surveillance réglementaire et l'application de la loi.

Transparence

Améliorer la reddition de comptes au public, les communications et la mobilisation des parties prenantes.

Mieux-être des chevaux

Continuer de mettre l'accent sur les initiatives liées à la santé, à la sécurité et au mieux-être des chevaux.

Uniformité réglementaire

Favoriser la formation et l'uniformité des pratiques chez les officiels tout en révisant les règles pour en améliorer la clarté et l'efficacité.

Durabilité de l'industrie

Travailler en collaboration avec les exploitants d'hippodromes, les gouvernements et les parties prenantes de l'industrie pour favoriser un secteur des courses durable et responsable.



10. Aperçu financier

L'équipe de la Commission demeure déterminée à assurer une gestion financière responsable tout en investissant dans des programmes qui favorisent l'intégrité des courses, la conformité et la confiance du public.

Catégorie	2025	2024
Revenus	888 542 $	806 946 $
Dépenses d'exploitation	761 093 $	760 106 $
Dépenses liées aux programmes et à la réglementation	148 216 $	111 864 $
Excédent (déficit) annuel	**(168 163 $)**	**(59 194 $)**

La hausse des dépenses liées aux programmes reflète les investissements continus dans les tests antidopage, les programmes de tests sur des sujets humains, les enquêtes, la formation, les appels et d'autres initiatives en matière d'intégrité.

11. Annexes

Annexe A. Commissaires et personnel de la Commission

Groupe	Nom	Rôle / Province	Nomination
Personnel	Derek Folland	Directeur des courses	Nommé en février 2026
Personnel	Julie MacDonald	Adjointe administratrice	Nommée en février 2026
Commissaire	Glen Rankin	Nouvelle-Écosse, président	Nommé en 2024
Commissaire	Lowell Crowe	Nouvelle-Écosse	Nommé en 2020
Commissaire	Dawn Hubbard	Nouveau-Brunswick	Nommée en 2023
Commissaire	Poste vacant	Nouveau-Brunswick	
Commissaire	Roger DesRoches	Île-du-Prince-Édouard Île-du-Prince-Édouard	Nommé en 2025
Commissaire	Cam MacPhee	Île-du-Prince-Édouard	Nommé en 2026

Annexe B. Dates des courses par hippodrome

Dates des courses et évènements phares par hippodrome :

Hippodrome	Dates des courses	Évènement phare
Red Shores Charlottetown	83	Gold Cup and Saucer
Red Shores Summerside	34	Governors Plate
Northside Downs	29	JA Ferguson Memorial
Truro Raceway	27	Atlantic Grand Circuit
Inverness Raceway	25	Phil Pinkney Memorial
Connell Park Raceway	10	Barrieau McIsaac Memorial
Total	**208**	

Annexe C. Statistiques sur les licences

Catégories de licences :

Catégorie de licences	Nombre
Propriétaires	1136
Conducteurs	171
Entraîneurs	211
Valets d'écurie	197
Nombre total de titres de licence	**1715**

Notes : De nombreuses personnes figurent parmi plus d'une catégorie de permis; ce total ne correspond donc pas au nombre de personnes distinctes.

Annexe D. Résumé des décisions et des appels

Sommaire des décisions et des appels par discipline :

Pistes ou catégorie	Nombre
Red Shores Charlottetown	86
Red Shores Summerside	47
Northside Downs	36
Truro Raceway	25
Connell Park Raceway	13
Inverness Raceway	12
Total des décisions de piste	**219**
Appels entendus	13

Annexe E. Contrôle des drogues équines

Résultats du programme de dépistage :

Programme de dépistage	Échantillons	Taux de conformité
Analyses effectuées TCO_2	1970	99,95
Contrôles hors compétition	113	100
Échantillons prélevés après la course	4 492	99,98

L'engagement continu de la Commission à effectuer des contrôles exhaustifs permet de maintenir des taux de conformité élevés dans l'ensemble des programmes de contrôle des drogues équines.

Annexe F. États financiers

Pièce jointe	Description
États financiers	Sont joints à la présente : états financiers audités et approuvés. Doane Grant Thornton LLP est le cabinet qui les a préparés.



Doane Grant Thornton

États financiers

Commission des courses attelées des provinces Maritimes

31 mars 2026

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes annexes	7 - 10

Rapport de l’auditeur indépendant

Doane Grant Thornton LLP
Nova Centre, North Tower
Suite 1000, 1675 Grafton Street
Halifax, NS
B3J 0E9

Tél. : +1 902 421 1734
Téléc. : +1 902 420 1068

Aux membres de la
Commission des courses attelées des provinces Maritimes

Opinion

Nous avons effectué l’audit des états financiers de la Commission des courses attelées des provinces Maritimes (la « Commission »), qui comprennent l’état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l’évolution de l’actif net et des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des courses attelées des provinces Maritimes au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »).

Fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l’égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la direction a l’intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière de la Commission.

© Doane Grant Thornton LLP. Membre canadien de Grant Thornton International Ltd

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Halifax, Canada
Le 25 juin 2026

Comptables professionnels agréés

© Doane Grant Thornton LLP. Membre canadien de Grant Thornton International Ltd

Commission des courses attelées des provinces Maritimes
État de la situation financière

Au 31 mars	**2026**	2025
Actif		
Actif à court terme		
Débiteurs	**137 965 $**	13 917 $
Montants à recevoir du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	**–**	86 513
	137 965	100 430
Immobilisations corporelles (note 3)	**47 427**	54 526
	185 392 $	154 956 $
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	**226 279 $**	41 404 $
Dettes fournisseurs et charges à payer	**17 633**	4 854
Produits reportés	**27 548**	26 853
Fonds détenus en fiducie	**27 569**	27 319
	299 029	100 430
Actif net	**(113 637)**	54 526
	185 392 $	154 956 $

Engagements (note 4)

Au nom du conseil d'administration,

Signed by:
Glen Rankin
DAA4A2D58B7A4A2...
, administrateur

Signed by:
A7D0253256D7410...
, administrateur

Commission des courses attelées des provinces Maritimes
État de l’évolution de l’actif net

Exercice clos le 31 mars	**2026**	2025
Actif net à l’ouverture de l’exercice	**54 526 $**	61 462 $
Insuffisance des produits par rapport aux charges	**(168 163)**	(6 936)
Actif net à la clôture de l’exercice	**(113 637) $**	54 526 $

Commission des courses attelées des provinces Maritimes
État des résultats

Exercice clos le 31 mars	Budget (non audité)	**2026**	2025
Produits			
Apports			
Nouveau-Brunswick	102 472 $	**102 472 $**	97 433 $
Nouvelle-Écosse	204 291	**204 291**	198 263
Île-du-Prince-Édouard	123 216	**123 216**	116 095
	429 979	**429 979**	411 791
Programme de contrôle de l'ACPM	70 000	**70 000**	70 003
Amendes et appels	26 300	**23 795**	30 165
Cotisations des membres	56 200	**52 758**	59 404
Remboursement des frais des officiels	200 000	**287 005**	212 910
Droits relatifs à la patrouille photographique et aux dates de courses	40 000	**25 005**	23 925
Produits liés au fonds Stretch Drive	15 000	**–**	–
Produits liés au programme de bourses de l'Atlantique	5 000	**–**	–
	842 479	**888 542**	808 198
Charges			
Programme de dépistage de l'alcool	10 000	**1 127**	2 420
Amortissement	–	**18 328**	17 194
Commission d'appel	20 000	**13 866**	13 604
Charges liées au programme de bourses de l'Atlantique	5 000	**–**	–
Comités	500	**–**	–
Frais bancaires	–	**1 126**	–
Contrôle antidopage	70 000	**99 924**	80 391
Mobilier et matériel	7 500	**–**	–
Programme de dépistage de drogues chez les humains	12 000	**1 490**	2 939
Enquêtes	20 000	**23 166**	19 007
Réunions et déplacements de la Commission	25 000	**69 517**	49 690
Fournitures de bureau et autres	10 000	**16 523**	8 285
Impression et photocopies	3 000	**2 139**	5 341
Honoraires de professionnels	45 000	**87 402**	139 333
Promotion et achat de services	50 000	**40 063**	57 682
Officiels de course			
Rémunération et charges	225 000	**315 483**	269 368
Formation et supervision	35 000	**9 770**	15 656
Patrouille de course et photo d'arrivée	10 000	**600**	2 408
Loyer et services publics	23 500	**24 451**	23 591
Salaires et avantages	190 000	**192 850**	135 748
Frais d'administration de Standardbred Canada	41 160	**41 983**	41 983
Groupe des juges principaux	7 500	**–**	74
Déplacements du personnel et frais de véhicule	20 000	**6 736**	12 397
Charges liées au fonds Stretch Drive	7 000	**239**	–
Excédent remboursable	–	**86 513**	(86 513)
Téléphone et télécopieur	5 319	**3 409**	4 536
	842 479	**1 056 705**	815 134
Insuffisance des produits par rapport aux charges	– $	**(168 163) $**	(6 936) $

Voir les notes annexes.

Commission des courses attelées des provinces Maritimes
État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	**2026**	2025
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	**(168 163) $**	(6 936) $
Amortissement	**18 328**	17 194
	(149 835)	10 258
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Débiteurs	**(124 048)**	15 780
Dettes fournisseurs et charges à payer	**12 779**	3 540
Produits reportés	**695**	2 711
Fonds détenus en fiducie	**250**	847
Montants à payer au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	**86 513**	28 662
	(173 646)	61 798
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles, montant net	**(11 229)**	(10 258)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(184 875)**	51 540
Trésorerie et équivalents de trésorerie (dette bancaire)		
À l'ouverture de l'exercice	**(41 404)**	(92 944)
À la clôture de l'exercice	**(226 279) $**	(41 404) $

Commission des courses attelées des provinces Maritimes
Notes annexes
31 mars 2026

1. Nature des activités

Des lois ont été adoptées au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard et ont eu pour effet de conférer à la Commission des courses attelées des provinces Maritimes (la « Commission ») (anciennement la Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique), à compter du 1er avril 1994, le pouvoir de réglementer le secteur des courses attelées dans la région. La Commission s'est vu confier le mandat de régir, de surveiller, de contrôler et de réglementer les courses attelées et les hippodromes. Ses objectifs étaient les suivants :

- Établir des règles uniformes pour la tenue des courses attelées;
- Assurer le recrutement, la formation, l'évaluation et la répartition des officiels de course;
- Assurer la promotion et la mise en marché des courses attelées;
- Promouvoir et favoriser l'élevage des chevaux et les courses de chevaux.

À la suite du retrait de Terre-Neuve-et-Labrador de la Commission, il a été décidé que celle-ci reprendrait le nom de « Commission des courses attelées des provinces Maritimes » à compter du 1er septembre 2025. La Commission est un organisme sans but lucratif et est donc exonérée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)l).

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation
Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »).

Organisme
La Commission est un organisme du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Les présents états financiers comprennent uniquement les actifs, les passifs, les produits et les charges liés aux activités de la Commission.

Répartition entre les provinces
Les produits et les charges sont répartis entre le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador en fonction des paris mutuels enregistrés au cours de l'avant-dernière année civile. Les taux de répartition qui en résultent sont les suivants :

	2026	2025
	%	%
Nouveau-Brunswick	**23,83**	23,66
Nouvelle-Écosse	**47,51**	48,15
Île-du-Prince-Édouard	**28,66**	28,19

Trésorerie et équivalents de trésorerie (dette bancaire)
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des sommes détenues dans des comptes auprès d'institutions financières, déduction faite des découverts bancaires.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Produits

Apports

La Commission comptabilise ses apports, ses subventions et ses produits liés à des projets selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés en produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement soit raisonnablement assuré.

Cotisations des membres

Les produits tirés des cotisations des membres sont établis sur une période de 12 mois commençant à la date d'anniversaire du participant. Par conséquent, les cotisations reçues au cours de l'exercice qui se rapportent à une période postérieure à la clôture de l'exercice sont reportées et comptabilisées en produits au cours de l'exercice suivant.

Autres produits

Les produits tirés des amendes et des appels ainsi que les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement soit raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles reçues en apport sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Matériel informatique	30 %
Logiciels	100 %
Matériel de bureau et mobilier	20 %

Régime de retraite

La Commission participe au régime de retraite des employés du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et des employeurs participants. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations définies qui était considéré comme entièrement capitalisé selon une approche de continuité à la date de la dernière évaluation actuarielle, soit le 1er janvier 2024. Toutefois, comme la Commission ne fait que participer au régime, elle le comptabilise comme un régime à cotisations définies. La charge de retraite est comptabilisée lorsque les cotisations au régime sont versées ou deviennent exigibles. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la Commission a comptabilisé une charge de retraite de 0 $ (318 $ en 2025).

Instruments financiers

La Commission considère comme un instrument financier tout contrat qui crée un actif financier, un passif financier ou un instrument de capitaux propres, sauf dans certaines circonstances limitées. Elle comptabilise les éléments suivants comme des instruments financiers :

- trésorerie et équivalents de trésorerie (dette bancaire)
- débiteurs
- dettes fournisseurs et charges à payer
- fonds détenus en fiducie
- montants à recevoir du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé lorsque la Commission devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

La Commission évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Elle les évalue ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, déduction faite de toute réduction pour dépréciation. La Commission sort un passif financier (ou une partie d'un passif financier) de l'état de la situation financière lorsque ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation est exécutée, est annulée ou prend fin.

Les actifs financiers évalués au coût font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de dépréciation. Les moins-values comptabilisées antérieurement font l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable ajustée de l'actif ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Le montant de toute réduction de valeur ou de toute reprise est comptabilisé en résultat net.

La Commission est exposée au risque de crédit du fait de ses instruments financiers. Elle n'est exposée à aucun risque de liquidité, de taux d'intérêt ou de prix autre qui soit important.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission sont liés à ses débiteurs. Des provisions sont constituées au besoin pour couvrir d'éventuelles pertes sur créances; aucune perte n'a toutefois été comptabilisée à ce jour. La direction estime que la Commission n'est exposée à aucun risque de crédit important et aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée.

Estimations de la direction

L'établissement d'états financiers conformes aux NCOSBL exige que la direction formule des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs et sur les informations à fournir au sujet des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments faisant l'objet d'estimations importantes de la direction comprennent les durées de vie utile des immobilisations corporelles.

3. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	**2026 Valeur comptable nette**	2025 Valeur comptable nette
Matériel informatique	102 158 $	94 162 $	**7 996 $**	7 908 $
Matériel de bureau et mobilier	124 763	89 499	**35 264**	44 081
Logiciels	109 587	105 420	**4 167**	2 537
	336 508 $	289 081 $	**47 427 $**	54 526 $

4. Engagements

Le tableau qui suit présente, pour les cinq prochains exercices, les engagements annuels minimaux futurs découlant d'un bail à long terme pour les locaux, d'un bail à long terme pour le matériel de bureau et d'une entente de services avec Standardbred Canada :

Exercice se terminant le 31 mars	2027	63 909 $
	2028	58 944
	2029	46 387
	2030	47 135
	2031	48 062

Le bail à long terme pour les locaux prévoit des augmentations annuelles en fonction de l'IPC. Les montants ci-dessus représentent les engagements futurs établis en fonction des valeurs de l'exercice considéré.

5. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Commission a engagé pour le compte de son conseil d'administration des charges de 83 383 $ (63 294 $ en 2025) liées aux demandes de remboursement de frais de déplacement ainsi qu'aux frais de réunion et de comité. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange dans l'État des résultats, aux postes « Commission d'appel », « Comités » et « Réunions et déplacements de la Commission ».